

(1)

( N° 119. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 MARS 1888.

---

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique  
pour l'exercice 1888 (1).

---

### AMENDEMENTS.

---

ART. 48. — *Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.*

Porter à 4,186,200 francs le crédit prévu de 4,174,020 francs.

A. EEMAN.  
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.  
P. DE SMET DE NAEYER.  
A. VERCRUYSE.

ART. 49. — *Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.*

Porter à 288,500 francs le crédit prévu de 278,500 francs.

A. EEMAN.  
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.  
P. DE SMET DE NAEYER.  
A. VERCRUYSE.

1<sup>o</sup> Porter le crédit libellé à l'article 87 à la somme de 8,672,500 francs.

2<sup>o</sup> Intercaler après le libellé du littéra a :

a<sup>1</sup> « Subsidés extraordinaires aux communes » (charge temporaire)  
275,000 francs.

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.  
J. DE BURLET.  
EUG. DUMONT.

BARON GEORGES SNOY.  
ERNEST MELOT.

---

(1) Budget, n° 98, VI (session de 1886-1887).  
Amendements du Gouvernement, n° 3, VI.  
Rapport, n° 102.